

ARRÊTÉ

Portant mise à jour de l'annexe du Plan Local d'Urbanisme des communes d'Avezac-Prat-Lahitte, Capvern, Hèches et Lannemezan relative au classement sonore des infrastructures de transports terrestres

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article R.153-18,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Avezac-Prat-Lahitte approuvé le 29/06/2017,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Capvern approuvé le 02/04/2015,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Hèches approuvé le 25/04/2013,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lannemezan approuvé le 16/02/2023,
Vu l'arrêté préfectoral n°65-2023-12-21-00002 du préfet des Hautes-Pyrénées en date du 21 décembre 2023 relatif à la mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestres des Hautes-Pyrénées.

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes des Plans Locaux d'Urbanisme des communes d'Avezac-Prat-Lahitte, de Capvern, de Hèches et de Lannemezan relatives au classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

ARRÊTE :

Article 1 : Les Plans Locaux d'Urbanisme des communes d'Avezac-Prat-Lahitte, de Capvern, de Hèches et de Lannemezan sont mis à jour à la date du présent arrêté.

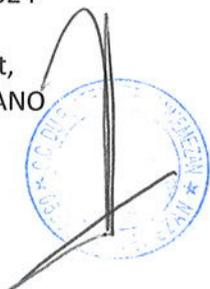
A cet effet, a été reporté dans les annexes de chaque document l'arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures de transports terrestre des Hautes-Pyrénées ainsi que ses documents annexes détaillant les infrastructures concernées et leur catégorie de classement.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les Plans Locaux d'Urbanisme des communes d'Avezac-Prat-Lahitte, de Capvern, de Hèches et de Lannemezan, et est tenue à disposition du public.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois au siège de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et dans les mairies d'Avezac-Prat-Lahitte, de Capvern, de Hèches et de Lannemezan.

Fait à La Barthe-de-Neste,
Le 11/01/2024

Le Président,
Bernard PLANO



Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240111-A2024-01-AR
Date de télétransmission : 17/01/2024
Date de réception préfecture : 17/01/2024